

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 janvier 2014, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Absence motivée :

Monsieur Mario Émond, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2014 le 16 décembre 2013**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie**
 - 6.1 Rapport financier au 31 décembre 2013
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 12 – décembre 2013 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – janvier 2014 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de décembre 2013
 - 7.2 État des résultats au 31 décembre 2013
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement (numéro 310) abrogeant le *Règlement numéro 253 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent*
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Association des Directeurs municipaux du Québec / adhésion annuelle
 - 10.2 Fédération québécoise des municipalités / contribution annuelle
 - 10.3 COMBEQ / adhésion annuelle
 - 10.4 Modification de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2014 pour les résidents permanents
 - 10.5 Entretien d'hiver des chemins 2013-2014 (critères d'admissibilité et modalités)
 - 10.6 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2014 (coût de la vie)
 - 10.7 Modification au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale
 - 10.8 Modification au contrat de travail de l'inspecteur municipal
 - 10.9 Autorisation de paiement (**décompte progressif #4**) d'une facture à l'entrepreneur *Construction et Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans la construction de l'hôtel de ville
 - 10.10 Acquisition d'étagères mobiles et de mobilier de bureau
 - 10.11 Octroi de la subvention 2014 – CJSR la TVC Portneuvoise
 - 10.12 Ville de Donnacona – levée de fonds

RETIRÉ

**REPORTÉ
REPORTÉ**

- RETIRÉ**
- 10.13 Gala personnalité CSJR/ Le Martinet – contribution financière
 10.14 Demande de commandite - École Louis-Jobin
 10.15 Modification du calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2014
 10.16 Désignation des représentants de la municipalité au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics
- RETIRÉ**
- 10.17 Intégration des arts à l'architecture – modification du budget du projet d'intégration
 10.18 Journées de la persévérance scolaire
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 11.1 Envoi du compte de taxes 2014
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

14-01-001 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les retraits des points suivants :

- | | | |
|----------------|-------|--|
| RETIRÉ | 9.1 | Règlement (numéro 310) |
| REPORTÉ | 10.5 | Entretien d'hiver des chemins 2013-2014 (critères d'admissibilité et modalités) |
| REPORTÉ | 10.6 | Augmentation du traitement des élus et employés municipaux |
| RETIRÉ | 10.15 | Modification du calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2014 |
| RETIRÉ | 10.17 | Intégration des arts à l'architecture – modification du budget du projet d'intégration |

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2014 LE 16 DÉCEMBRE 2013

Séance ordinaire du 16 décembre 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-01-002 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire de l'adoption du budget 2014 16 décembre 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-01-003 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2014 du 16 décembre 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de janvier 2014 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2013**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 décembre 2013.

14-01-004

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 décembre 2013 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 12 / DÉCEMBRE 2013**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 12 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 136 512.72 \$.

14-01-005

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de décembre 2013 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2014**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de janvier 2014.

14-01-006

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **3 894.36 \$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 3 894.36 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Liste des permis émis pour le mois de décembre 2013**

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de décembre 2013.

7.2 **État des résultats au 31 décembre 2013**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 décembre 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

RETIRÉ

9.1 Règlement (numéro 310) abrogeant le Règlement numéro 253 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Association des Directeurs municipaux du Québec / adhésion annuelle

14-01-007

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent renouvelle sa cotisation annuelle de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2014 au montant de 633\$ plus les taxes applicables;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Gestion financière et administrative / Cotisations et abonnement : code 2130494.

10.2 Fédération québécoise des municipalités / contribution annuelle

14-01-008

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent adhère à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2014 pour un montant de 757.37\$ incluant les taxes et le fonds de défense.

QUE les coûts relatifs à cette résolution soient chargés à même le budget au poste 213-0494 – Gestion financière et administrative – Cotisations/abonnements.

10.3 COMBEQ / adhésion annuelle

14-01-009

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la COMBEQ pour l'année 2014.

QUE les coûts d'adhésion de 290.00\$ plus taxes soient chargés au poste budgétaire Cotisations/abonnements - code 213-0494.

10.4 Modification de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2014 pour les résidents permanents

14-01-010

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE la politique familiale concernant le remboursement des activités soit modifiée afin d'ajuster les maximum autorisés de réclamation par famille

1 ou 2 adultes sans enfant	Maximum autorisé : 125\$
1 ou 2 adultes avec 1 enfant	Maximum autorisé : 150\$
1 ou 2 adultes avec 2 enfants	Maximum autorisé : 250\$
1 ou 2 adultes avec 3 enfants et plus	Maximum autorisé : 300\$

QU'un montant de deux mille cinq cents (2 500) dollars soit réservé pour aider les résidents permanents à défrayer les inscriptions aux sports intermunicipaux pour les activités suivies de janvier à décembre 2014;

QUE le montant de 2 500 \$ soit réparti au prorata du montant éligible des demandes de remboursements reçues au 31 décembre 2014 ;

- REPORTÉ** 10.5 Entretien d'hiver des chemins 2013-2014 (critères d'admissibilité et modalités)
- REPORTÉ** 10.6 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2014 (coût de la vie)
- 10.7 Modification au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale
- 14-01-011** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents
- QUE** le salaire de la directrice générale/sec.-très. soit majoré de 4% à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'équivalent d'une augmentation de 92 cents/heure pour un total brut hebdomadaire de 865.08\$.
- QUE** cette modification soit apportée à son contrat de travail à l'article 4.1.
- 10.8 Modification au contrat de travail de l'inspecteur municipal
- 14-01-012** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents
- QUE** le salaire de l'inspecteur soit majoré de 5% à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'équivalent d'une augmentation de 99 cents/heure. Le taux horaire sera de 20.76\$.
- QUE** cette modification soit apportée à son contrat de travail à l'article 4.1.
- 10.9 Autorisation de paiement (**décompte progressif #4**) d'une facture à l'entrepreneur *Construction et Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans la construction de l'hôtel de ville
- ATTENDU** la correspondance du 20 décembre 2013 de la firme d'architectes **Régis Côté & Associés** recommandant le paiement du décompte progressif #4 relatif au projet de construction de l'hôtel de ville;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 14-01-013** **D'AUTORISER** la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 56 622.89 \$ taxes incluses à la firme *Construction & Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre de la construction de l'hôtel de ville.
- QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – HDV 376-1001.
- 10.10 Acquisition d'étagères mobiles et de mobilier de bureau
- 14-01-014** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents
- D'AUTORISER** une dépense de 5 917.76 \$ toutes taxes incluses et livraison pour des étagères mobiles servant aux archives, et d'ameublement de bureau provenant de la compagnie *AMEUBLEMENT LA CAPITALE*, le tout tel qu'indiqué à la soumission datée du 20 janvier 2014 numéro 00263.
- QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – HDV 376-1001.
- 10.11 Octroi de la subvention 2014 – CJSR la TVC Portneuvoise
- ATTENDU QUE** CJSR-La TVC Portneuvoise opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et une partie du territoire de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE CJSR-La TVC Portneuvoise offre une programmation diversifiée s'adressant à l'ensemble de la population desservie;

ATTENDU QUE CJSR-La TVC Portneuvoise couvre des événements et des conférences de presse d'intérêts publics;

ATTENDU l'importance de CJSR-La TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

14-01-015

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent soutiendra CJSR-La TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations et ce, pour les années 2014, 2015 et 2016 par l'octroi d'une subvention annuelle de 421\$.

CE soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR-La TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre municipalité.

10.12 Ville de Donnacona – levée de fonds

14-01-016

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

DE verser une aide financière au montant de 200 \$ dans le cadre de la levée de fonds mise sur pied par la Ville de Donnacona suite à l'incendie du 3 janvier dernier;

10.13 Gala personnalité CSJR/ Le Martinet – contribution financière

14-01-017

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

DE verser une aide financière au montant de 100\$ afin d'assurer la pérennité de l'événement *GALA personnalité CJSR/MARTINET*.

10.14 Demande de commandite - École Louis-Jobin

CONSIDÉRANT que le Comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière dans le but de maintenir les services d'aides offerts aux élèves;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Lac-Sergent fréquentent cette école;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

14-01-018

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une somme de cent (100) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire *Louis-Jobin* nous a acheminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 219-09-40.

RETIRÉ

10.15 Modification du calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2014

10.16 Désignation des représentants de la municipalité au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclue entre la Ville de Lac Sergent et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du *programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour la construction de l'Hôtel de Ville prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire,

l'engagement de la Municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics* ;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-01-019

DE désigner monsieur Denis Racine, maire à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité.

DE désigner madame Marie-Claude Fournier à titre d'architecte du projet.

DE désigner madame Hélène D. Michaud, conseillère à titre d'observateur.

DE désigner monsieur Denis Racine, maire, à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat maquette entre la Municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité.

RETIRÉ

10.17 Intégration des arts à l'architecture – modification du budget du projet d'intégration

10.18 Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

CONSIDÉRANT que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac Sergent encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et à trouver un métier ou une profession qui leur convient;

CONSIDÉRANT que la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la *persévérance...c'est Capitale!* Organisme du 10 au 14 février 2014 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

14-01-020

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

- **DE** déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- **D'APPUYER**, la *persévérance...c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Envoi du compte de taxes 2014

Monsieur Denis Racine informe les citoyens que les comptes de taxes seront postés le 29 janvier 2014.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H38.

14-01-021

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière